INITIALES DU MAIRE

2026-05-04

INITIALES DU DIR. GÉN. | GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le lundi 4 mai 2026 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Eve Larouche, conseillère # 3
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences : M. Jacques Vachon, conseiller # 4

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et greffier-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par Mme Eve Larouche et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

R.2026-070

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :

 a) Séance ordinaire du 7 avril 2026

4. Correspondances :

 a) Une lettre de la Société d'Alzheimer du Saguenay-Lac-Saint-Jean
 b) Une lettre du Ministère de la Sécurité Publique

5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période d'avril 2026
7. Acceptation d'une soumission – Jambette – Parc de la rue Bédard
8. Adjudication d'une soumission – marquage au sol de la Véloroute des bleuets
9. Adjudication d'une soumission – marquage au sol de la chaussée
10. Acceptation d'une soumission – Rechargement granulaire – rue du Plateau
11. Résolution – modification de réservation de terrain – rue du Plateau
12. Résolution – modification de réservation de terrain – rue du Plateau
13. Résolution – modification de réservation de terrain – rue du Plateau
14. Confirmation d'embauche – coordonnatrice en loisirs
15. Résolution – Appui au mouvement Le communautaire à boutte
16. Autorisation de signature – amendement PG solution
17. Motion de sympathie :

 a) Mme Lisette Trépanier

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP

INITIALES DU MAIRE
2026-05-04
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

18. Divers :

a) _____
b) _____

19. Période des questions
20. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

a) Séance ordinaire du 7 avril 2026

R.2026-071

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par Mme Eve Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.

4- CORRESPONDANCE

a) Une lettre de la Société d'Alzheimer du Saguenay-Lac-Saint-Jean sollicitant le conseil pour du soutien financier. Compte tenu du nombre important de demandes d'aide financière, le conseil a décidé de ne pas participer à cette collecte de fonds.

b) Une lettre du ministère de la Sécurité Publique concernant l'arrivée imminente de la crue printanière visant à nous informer de l'ensemble des outils disponibles pour nous aider à gérer d'éventuels problèmes ou crises de sécurité civile.

5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATION DES COMPTES

R.2026-072

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois d'avril 2026, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le greffier-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	449 176.54 $
Comptes déjà payés	110 123.63 $
TOTAL	559 300.17 $

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et greffier-trésorier

INITIALES DU MAIRE
2026-05-04
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

7- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – JAMBETTE – PARC DE LA RUE BÉDARD

R.2026-073

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la mise à jour d'un parc pour enfants existant sur la rue Bédard devenu désuet afin d'assurer la sécurité, l'attractivité et la conformité des installations destinées aux familles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Jambette pour la fourniture et l'installation de modules de jeux;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçue répond aux besoins municipaux, respecte le cadre budgétaire et est jugée conforme aux exigences techniques et administratives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise Jambette pour l'achat et l'installation des modules de jeux au parc pour enfants, pour un montant de 92 157,64 $ plus les taxes applicables.

8- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – MARQUAGE AU SOL DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS

R.2026-074

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique a autorisé la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à procéder à l'appel d'offres regroupé pour des travaux de marquage sur la Véloroute des bleuets;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont attribués au plus bas soumissionnaire conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger, séance tenante, le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Signalisation Interlignes Inc. pour un montant de 9 910,85 $ plus les taxes applicables.

9- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – MARQUAGE AU SOL DE LA CHAUSSÉE

R.2026-075

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Monique a autorisé la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à procéder à l'appel d'offres regroupé pour des travaux de marquage de chaussées-lignage de rues;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont attribués au plus bas soumissionnaire conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par Mme Eve Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger, séance tenante, le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Durand Marquage et Associés Inc. pour un montant de 4 277.07 $ pour 12 000 mètres de ligne simple jaune continue.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP

INITIALES DU MAIRE
2026-05-04
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

10- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – RECHARGEMENT GRANULAIRE – RUE DU PLATEAU

R.2026-076

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle rue,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite réaliser des travaux de remblai et de rechargement granulaire de ladite nouvelle rue;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services de l'entreprise Terrassement Belleau;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat peut être conclu de gré à gré conformément aux seuils applicables et au règlement de gestion contractuelle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts des travaux est établie à un maximum de 75 000 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Eve Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer à l'entreprise Terrassement Belleau un contrat pour l'exécution des travaux de rechargement granulaire de type MG-20 pour un montant maximum de 75 000 $.

11- RÉSOLUTION – MODIFICATION DE RÉSERVATION DE TERRAIN – RUE DU PLATEAU

R.2026-077

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique procède à la vente de terrains résidentiels dans le cadre de son développement domiciliaire de la rue du Plateau (Plateau Lindsay);

CONSIDÉRANT QUE M. Xavier Boily a procédé à la réservation d'un terrain, soit le lot 6 713 089 en décembre 2025, et qu'une résolution a été adoptée afin d'autoriser les démarches auprès du notaire en vue de la vente;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à une meilleure appréciation des caractéristiques du site, M. Xavier Boily a manifesté le désir de modifier sa réservation pour le terrain # 4 portant le numéro de lot 6 713 077;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne voit pas d'inconvénient à cette modification et souhaite donner suite à la demande du citoyen;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le notaire à procéder aux démarches pour donner suite à la modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la modification de la réservation initiale du terrain faite par M. Xavier Boily en remplaçant le lot 6 713 089 par le lot 6 713 077 et que cette modification remplace toute désignation antérieure prévue à la résolution numéro R.2025-242.

INITIALES DU MAIRE

2026-05-04

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Il est également résolu que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

12- RÉSOLUTION – MODIFICATION DE RÉSERVATION DE TERRAIN – RUE DU PLATEAU

R.2026-078

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique procède à la vente de terrains résidentiels dans le cadre de son développement domiciliaire de la rue du Plateau (Plateau Lindsay);

CONSIDÉRANT QUE M. Émile Gauthier a procédé à la réservation d'un terrain, soit le lot 6 713 088 en décembre 2025, et qu'une résolution a été adoptée afin d'autoriser les démarches auprès du notaire en vue de la vente;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à une meilleure appréciation des caractéristiques du site, M. Émile Gauthier a manifesté le désir de modifier sa réservation pour le terrain # 3 portant le numéro de lot 6 713 076;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne voit pas d'inconvénient à cette modification et souhaite donner suite à la demande du citoyen;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le notaire à procéder aux démarches pour donner suite à la modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Eve Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la modification de la réservation initiale du terrain faite par M. Émile Gauthier en remplaçant le lot 6 713 088 par le lot 6 713 076 et que cette modification remplace toute désignation antérieure prévue à la résolution numéro R.2025-243.

Il est également résolu que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

13- RÉSOLUTION – MODIFICATION DE RÉSERVATION DE TERRAIN – RUE DU PLATEAU

R.2026-079

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique procède à la vente de terrains résidentiels dans le cadre de son développement domiciliaire de la rue du Plateau (Plateau Lindsay);

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Girard et Mme Denise Boily ont procédé à la réservation d'un terrain, soit le lot 6 713 090 en décembre 2025, et qu'une résolution a été adoptée afin d'autoriser les démarches auprès du notaire en vue de la vente;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à une meilleure appréciation des caractéristiques du site, M. Denis Girard et Mme Denise Boily ont manifesté le désir de modifier leur réservation pour le terrain # 9 portant le numéro de lot 6 713 082;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne voit pas d'inconvénient à cette modification et souhaite donner suite à la demande du citoyen;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le notaire à procéder aux démarches pour donner suite à la modification;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la modification de la réservation initiale du terrain faite par M. Denis Girard et Mme Denise Boily en remplaçant le lot 6 713 090 par le lot 6 713 082 et que cette modification remplace toute désignation antérieure prévue à la résolution numéro R.2025-241.

Il est également résolu que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

14- CONFIRMATION D'EMBAUCHE – COORDONNATRICE EN LOISIRS

R.2026-080

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de coordonnatrice en loisirs de la Municipalité de Sainte-Monique est en arrêt de travail depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Gauthier a été embauchée afin d'assurer le poste de façon temporaire, mais avec possibilité de prolongation;

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice en loisirs est récemment devenu vacant;

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Gauthier occupe les fonctions de coordonnatrice en loisirs depuis son embauche à titre de remplaçante et qu'elle a démontré les compétences et les aptitudes requises pour occuper ce poste de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite confirmer l'embauche de Mme Stéphanie Gauthier à titre de coordonnatrice en loisirs;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Eve Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil de confirmer l'embauche de Mme Stéphanie Gauthier à titre de coordonnatrice en loisirs de la Municipalité de Sainte-Monique.

15- RÉSOLUTION – APPUI AU MOUVEMENT LE COMMUNAUTAIRE À BOUTTE

R.2026-081

CONSIDÉRANT QUE le Groupe d'action bénévole Ensemble de Sainte-Monique et de Saint-Henri a sollicité l'appui de la Municipalité de Sainte-Monique dans le cadre du mouvement provincial *Le communautaire à boutte*;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires jouent un rôle essentiel dans le maintien de la qualité de vie des citoyens en offrant des services de proximité, du soutien aux personnes vulnérables et des activités favorisant le développement social de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes communautaires font face à des enjeux importants liés au sous-financement de leur mission, à la précarité des conditions de travail de leurs employés et à une augmentation constante des besoins de la population;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement *Le communautaire à boutte* revendique notamment un financement récurrent et adéquat à la mission des organismes communautaires, la reconnaissance de leur contribution essentielle à la société ainsi que le respect de leur autonomie;

INITIALES DU MAIRE
2026-05-04
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique reconnaît l'apport significatif des organismes communautaires à la vitalité et au bien-être de sa collectivité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer les revendications portées par le mouvement Le communautaire à boutte visant à assurer un financement adéquat, prévisible et récurrent des organismes communautaires autonomes et de reconnaître l'importance du travail accompli quotidiennement par les organismes communautaires auprès de la population et leur contribution essentielle au développement social du milieu.

16- AUTORISATION DE SIGNATURE – AMENDEMENT PG SOLUTION

R.2026-082

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions a transmis à la Municipalité un amendement à l'offre de services relative au Portail de données immobilières (PDI), afin de refléter l'évolution fonctionnelle du Portail de données immobilières + (PDI+);

CONSIDÉRANT QUE cet amendement permet la diffusion et la commercialisation de certaines données immobilières conformément aux modalités et conditions prévues par PG Solutions;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité d'accepter l'amendement à l'offre de services du Portail de données immobilières + (PDI+) soumis par PG Solutions et que le directeur général et greffier-trésorier, M. Mathieu Lapointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Monique, tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

17- MOTION DE SYMPATHIE – MME LISE TRÉPANIER

M. Pascal Gauthier, conseiller, propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille et aux proches de Mme Lise Trépanier suite à son décès récent.

18- DIVERS :

a) _____
b) _____

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R.2026-083

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 19h 58.

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et
greffier-trésorier

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP